

REUNION DU 12/07/2010

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, il précise que suites aux dégâts des eaux sur le village de Tonvic, il a eu des propositions des habitants pour résoudre le problème. Cependant, il énonce qu'aucun bassin de rétention ne pourra être construit en terrain privé et que l'idée d'un déversoir d'orage qui ne protégerait que trois maisons lui paraît inéquitable. Il propose de faire faire une étude pour pallier les inondations en même temps que l'étude de l'assainissement du village prévu prochainement. Le Conseil Municipal approuve cette idée à l'unanimité.

TARIFS SALLE ASSOCIATIVE

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la salle associative à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- personnes résidentes sur la commune : 100 €
- personnes non résidentes : 200 €
- association dont le siège sociale est sur la commune : gratuit
- association hors commune : 100 €
- forfait chauffage (du 15/10 au 15/04) : 40 €

TARIF CANTINE

Le Conseil Municipal fixe le tarif de la cantine à compter de l'année scolaire 2011/2012 à 2 € le repas.

CONDITIONS D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ARLANC AU SYNDICAT MIXTE DE LA LIGNE FERROVIAIRE PONT-DE-DORE / SEMBADEL : acceptées

ADHESIONS A L'EPF-SAMF.

Le Conseil Municipal approuve les adhésions des communes de MONETAY SUR ALLIER et SAINT GERVAIS SOUS MEYMONT, du Syndicat d'Etudes et d'Aménagements Touristiques et du SICTOM Pontaugur-Pontgibaud, à l'Etablissement public foncier-Smaf.

ASSAINISSEMENT DE TONVIC : CHOIX DU BUREAU DE MAITRISE D'ŒUVRE

Après examen des offres le Conseil Municipal choisi comme bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre de l'assainissement de Tonvic, le cabinet GEOVAL à 6.5 % pour la 1^{ère} tranche, pour un montant prévisionnel des travaux de 135 000 € et 3.9 % pour la 2^{ème} tranche, pour un montant prévisionnel des travaux de 220 500 €.

REFECTIONS SUITE AUX ORAGES

Les dégâts causés par l'orage sur une buse au bourg seront réparés par l'entreprise DUMEIL pour un montant de 2 240.00 € HT selon le plan de financement suivant

Montant HT des travaux	2 240.00 €
DGE (30 %)	672.00 €
Fonds de solidarité (50 %)	1 120.00 €
Autofinancement	448.00 €

RENOUVELLEMENT CDD

Le Conseil Municipal accepte de renouveler le CDD d'ATSEM de Madame Esther VITRANO pour une durée de un an.

VOIRIE 2010

Après examen des offres concernant les travaux de voirie 2010, l'entreprise EUROVIA a été retenue pour un montant de 3 235.00 € HT. Les travaux seront financés selon le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux	3 235.00 €
Subvention FIC (35 %)	1 132.25 €
Autofinancement	2 102.75 €